

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 0  
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre  
2024  
D-2024/299***

***Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

**Excusés :**

## **Avenant à la convention de collaboration avec le Centre Emile Durkheim**

Madame Tiphaine ARDOUIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a conclu une convention de partenariat et d'objectifs pour le développement des outils de la démocratie permanente avec le Centre Emile Durkheim votée le 8 novembre 2022 via délibération D-2022/371.

Depuis septembre 2020, la ville de Bordeaux développe le concept de « démocratie permanente » qui se révèle être une attente forte de la part des citoyens. En février 2022, le Contrat démocratique a été voté afin de mettre en place un cadre et des dispositifs innovants pour la participation citoyenne bordelaise. La ville de Bordeaux à travers notamment les réunions publiques d'information et de concertation, le budget participatif, la tournée de la démocratie permanente contribue à une implication plus forte des administrés dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir l'accueil d'étudiants issus du centre Emile Durkheim au sein de la mission démocratie permanente, organiser des ateliers avec des étudiants sur des cas concrets d'étude que constitueront les projets de participation citoyennes.

Le Centre Emile Durkheim rattaché à l'Université de Bordeaux souhaite collaborer à ce projet de participation citoyenne fort de ses compétences en matière d'organisation des institutions, systèmes politiques comparés, de gouvernance urbaine, des politiques urbaines, de sociologie politique du gouvernement local, de métropolisation, des méthodes des sciences sociales d'éducation et d'approche méthodologique quantitatives et qualitatives.

Pour l'année 2023 ce partenariat s'est traduit financièrement par versement d'une subvention annuelle de 11 000 € au bénéfice du centre Emile Durkheim.

En 2024 et 2025, la mairie de Bordeaux souhaite renouveler ce partenariat à hauteur du même montant de 11 000€ et pour cela un avenant doit modifier la Convention initiale de collaboration et d'objectifs adoptée le conseil municipal le 8 novembre 2022.

La première partie de la subvention à hauteur de 5500 €, devra être versée en octobre 2024. La seconde partie à hauteur de 5500€ devra être versée en avril 2025 à l'issue des travaux collectifs mené avec le Centre Emile Durkheim.

En 2024 et 2025 les objets du partenariat s'articuleront autour des sujets suivants :

- L'implication d'un groupe d'étudiants sous la forme d'un workshop dans la mise en place d'une démarche participative sur la transformation de la rue Georges Bonnac en promenade (diagnostic des parties prenantes, questionnaire, mise en place d'un parcours original de type balade urbaine, d'un atelier "urbanisme éphémère", analyse retours usagers...).
- L'engagement de 4 chercheur.ses du Centre Emile Durkheim dans le pôle ressource pour accompagner les travaux de l'observatoire de la démocratie permanente :
  - Appui méthodologique : outiller les membres sur les méthodes d'enquêtes en sciences humaines et sociales,
  - Appui ressources : orientation des membres vers des littératures existantes des travaux existants,
  - Appui accompagnement à la réalisation et restitution d'enquêtes quantitative ou qualitative.
- L'analyse de 4 années de tournée de la démocratie permanente en termes de format et de thématique pour construire des préconisations et perspectives pour la suite.
- Une analyse comparée de l'éducation populaire et de la démocratie permanente bordelaise : état des lieux du tissu associatif concerné, dynamique et historicité... au prisme de la citoyenneté (descendante et ascendante) telle que développée dans le

contrat démocratique de la ville de Bordeaux.

Le contenu de ce partenariat pourra évoluer dans le courant 2024 et 2025.

Pour rappel, les compétences mobilisées depuis le mois de janvier 2023 par le centre Emile Durkheim concernant les outils de consultation, l'évaluation de la démocratie permanente se sont organisées au travers :

- Du projet du Grand dialogue citoyen : urgence climatique : tous acteurs !

Dans le cadre d'un projet collectif entre l'Université Science Po Bordeaux et l'Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage, 8 étudiants ont été mobilisés sur plusieurs mois avec les livrables suivants :

- Un « Atlas socio-urbain de l'urgence climatique bordelaise »,
- Une étude d'impact et de retour d'expérience sur le Parlement mobile, outil au service du Grand dialogue citoyen dans l'espace public bordelais,
- Un recueil de portraits d'associations bordelaises impliquées dans l'urgence climatique.

La Ville de Bordeaux a également accueilli un stagiaire de l'Université Science Po de juin à août 2023.

Trois étudiants ont été par ailleurs suivis de septembre 2023 à février 2024 la Convention citoyenne via un travail rédactionnel autour des ateliers de travail de la convention.

- De l'édition du budget participatif 2023 : Ensemble et solidaires !

Dans le but de préparer et d'ajuster l'organisation de l'édition 2024, des éléments d'analyse sur les porteurs de projets des deux premières éditions ont été mobilisés :

- Profil des porteurs et porteuses de projet,
- Motivations de l'engagement.

Ces éléments ont été versés à l'Observatoire de la démocratie permanente.

Ce travail permet des recommandations à la ville de Bordeaux sur les populations cibles des prochaines éditions et les moyens d'atteindre cette population cible.

Fort d'un retour fructueux sur son partenariat en 2023, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- Le Conseil Municipal approuve le renouvellement et avenant à la convention de partenariat et d'objectif avec le centre Emile Durkheim comprenant l'attribution d'une subvention de 11 000 € en 2024-2025,
- La dépense sera imputée sur le budget 2024 sur la sous fonction P 157 E05 65 7382 organismes publics divers 020 adm générale de la collectivité,
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Tiphaine ARDOUIN**



## **Convention de collaboration et d'objectifs Avenant n°1**

### **Entre**

#### **La Ville de Bordeaux**

Dont le siège est situé à l'adresse suivante : Hôtel de ville, Palais Rohan, Place Pey-Berland 33000 Bordeaux

Représenté par le Maire de Bordeaux

En sa qualité d'adjointe au maire chargée de la démocratie permanente, de la vie associative et de la gouvernance par l'intelligence collective

Ci-après désigné « Mairie de Bordeaux »

### **D'une part,**

### **Et**

#### **L'Institut d'Études Politiques de Bordeaux**

dont le siège est situé au 11 allée Ausone, 33607 Pessac, représenté par son Directeur Monsieur Dominique Darbon,

Numéro de SIRET : 190 301 926 00039,

ci-après nommé « l'IEP »,

agissant au nom et pour le compte de l'UMR 5116 **Centre Émile Durkheim** dirigé par Madame Sophie Duchesne,

ci-après désignée comme « le Centre Émile Durkheim » ou « le partenaire »

### **d'autre part,**

## **PREAMBULE**

La ville de Bordeaux souhaite renouveler son partenariat avec le centre Emile Durkheim voté en 2022 pour une mission confiée en 2023. Le retour d'expérience positif suite aux travaux universitaires concernant le Grand dialogue citoyen

« Urgence climatique, tous acteurs ! » d'une part et l'analyse des éditions 2019 et 2023 du budget participatif bordelais renforce l'intérêt d'une relation de travail entre l'administration et l'université. Ces missions ont en effet participé à l'enrichissement des dispositifs de participation citoyenne organisés par la Mission démocratie permanente de la ville de Bordeaux.

## **Avenant**

Le présent avenant à la convention de collaboration et d'objectifs entre la Ville de Bordeaux et le Centre Émile Durkheim a pour but de matérialiser le versement d'une nouvelle subvention au bénéfice du Centre Émile Durkheim et d'actualiser les engagements de chacune des parties.

**L'article 3 « Engagements des parties » de la convention initiale est remplacé par les dispositions suivantes :**

### **· 3-1 : Participation du Centre Emile Durkheim,**

Compte tenu des compétences des chercheurs composant le Centre Emile Durkheim en matière d'organisation des institutions, systèmes politiques comparés, gouvernance urbaine, politiques urbaines, sociologie politique du gouvernement local, métropolisation, méthodes des sciences sociales d'éducation et d'approche méthodologique quantitatives et qualitatives et des souhaits de la Mission de la démocratie permanente de s'inscrire dans une démarche réflexive, il est décidé les modalités d'intervention suivantes :

#### 3-1-1-Outils de consultation

Le centre Emile Durkheim propose son appui pour la production et l'analyse d'une série d'outils de consultation auprès de la population bordelaise (questionnaires, boîtes à idées, rencontres ...) comme processus de participation et la production d'un mémento à l'usage de l'administration intégrant les éléments méthodologies de conception, de traitement, de cadre juridique (RGPD...).

#### 3-1-2- Evaluation de la démocratie permanente

Le Centre Emile Durkheim propose un appui stratégique à la création et la mise en place d'un Observatoire de la démocratie permanente au travers de la définition d'un panel représentatif, des modalités de fonctionnement et de la mise en place d'une organisation pérenne et efficace.

Il assurera également la participation à l'Observatoire en tant qu'expert via la participation aux réunions et le retour sur les synthèses produites.

### **· 3-2 : Participation de la Ville de Bordeaux**

#### 3-2-1- Accueil stagiaire

La Ville de Bordeaux via la Mission démocratie permanente s'engage à faciliter l'accueil des stagiaires en formation dans les licences et masters portés par l'Université Science Po Bordeaux adossés au Centre Emile Durkheim. Cet accueil fera l'objet d'une convention spécifique entre les Universités et/ou Science Po Bordeaux, l'étudiant et la Ville de Bordeaux.

#### 3-2-2- Ateliers et workshop

A minima, une fois par an, la Ville de Bordeaux co-organisera des ateliers et/ou workshops avec des étudiants sur des cas concrets d'étude que constitueront les projets de participation citoyennes pilotés ou accompagnés par la Mission démocratie permanente.

### 3-2-3 - Ressources documentaires

La Mission démocratie permanente de la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition les documents utiles aux objets de recherche (études, questionnaires, rapports...) du Centre Emile Durkheim dans le respect de la confidentialité nécessaire aux démarches de participation citoyenne publiques.

### **L'article 4 « Participation financière de la Ville de Bordeaux » de la convention initiale est remplacé par les dispositions suivantes :**

La Mission « démocratie permanente » de la Ville de Bordeaux s'engage en 2024 et 2025 à verser une subvention d'un montant total maximum de 11 000€ au Centre Emile Durkheim pour la réalisation des actions liées à :

- L'implication d'un groupe d'étudiants sous la forme d'un workshop dans la mise en place d'une démarche participative sur la transformation de la rue Georges Bonnac en promenade.
- L'engagement de 4 chercheur.ses du Centre Emile Durkheim dans le pôle ressource pour accompagner les travaux de l'observatoire de la démocratie permanente.
- L'analyse de 4 années de tournée de la démocratie permanente en termes de format et de thématique pour construire des préconisations et perspectives.
- Une analyse comparée de l'éducation populaire et de la démocratie permanente bordelaise.

Le contenu de ces missions pourra évoluer dans le courant 2024 et 2025 jusqu'à la livraison des travaux.

La ville de Bordeaux se réserve le droit d'amender le montant de la subvention versée par l'adoption d'une nouvelle délibération du conseil municipal, matérialisé par un avenant à la présente convention.

### **L'article 5 « Conditions de règlement » de la convention initiale est remplacé par les dispositions suivantes :**

Un premier versement de 5 500 € sera effectué avant le 31 octobre 2024.

Un second versement de 5 500 € sera effectué dans le courant du mois d'avril 2025 sous réserves que le Centre Emile Durkheim aient remplis ses objectifs cités plus haut.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, dont les coordonnées sont les suivantes :

Code banque		Code Guichet		Numéro de compte		Clé	
10071		33000		00001000032		66	
Domiciliation				Titulaire du compte			
TP BORDEAUX				<b>TS AGENT COMPTABLE IEP</b>			
IBAN (International Bank Account Number)							
FR 76	1007	1330	0000	0010	0003	266	
BIC (Bank Identifier Code)							
TRPUFRP1							

Fait à Bordeaux

le

En autant d'exemplaires que de parties

Signature de chaque responsable légal de chacune des parties

Pour la Ville de Bordeaux, son représentant légal

Pour le Centre Emile Durkheim UMR 5116 :  
Sophie Duchesne  
Directrice du CED

Pour Sciences Po Bordeaux,  
Le directeur  
Dominique DARBON

